

Procès-Verbal

Séance ordinaire du 17 juillet 2026

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi dix-sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe JACQUELIN**.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine BORYS, Sandrine DEBAILLEUX, Hélène HERVIEUX, Muriel LECUYER, Anne-Sophie SATURNIN, SIEK-BILLIETTE Edwige, Messieurs Jean-Jacques CRETTE, Corentin DENIS, Thierry MARTINS, PALANQUE Jean-Brice, André PETIT, Vincent POINTEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Brice PALANQUE

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de conseil du 5 juin 2026.
M. le maire informe les membres du conseil que Mme Marie-Christine BORYS a démissionné de son poste d'adjointe au maire au 1^{er} juillet 2026.

Délibérations

👉 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'assainissement collectif 2025

M. le maire indique que tous les membres du conseil ont été destinataires du rapport et qu'il doit être adopté afin qu'il soit mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

Après débat sur les tarifs et budget, le rapport est adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

👉 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2025

M. le maire indique que tous les membres du conseil ont été destinataires du rapport et qu'il doit être adopté afin qu'il soit mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

Après débat sur les tarifs et budget, le rapport est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions.

👉 Tarifs garderie – rentrée scolaire 2026

Considérant la nécessité de revoir les tarifs de la garderie périscolaire (non révisés depuis 2018), M. le maire propose les tarifs suivants :

- 0.20 € le quart d'heure pour les coefficients inférieurs à 700
- 0.30 € le quart d'heure pour les coefficients supérieur à 700

A noter que tout quart d'heure entamé sera facturé.

Concernant le temps de garderie du midi, 2 € le forfait pour toute l'année. (Montant facturé au premier repas pris en cantine).

L'application de ces nouveaux tarifs se fera à compter du 1^{er} jour de la rentrée scolaire 2026/2027.
Acceptée à l'unanimité

👉 Vente des peupliers appartenant à la commune (hameau de la Petite Celle)

Monsieur le maire explique que les peupliers sur pied situés sur la parcelle communale sise « Près des sœurs », cadastrée AO 495 au hameau de La Petite Celle, sont exploitables et qu'il conviendrait de les

Procès-verbal – réunion de conseil du 17 juillet 2026

vendre.

Deux devis sont présentés aux membres du conseil.

Après débat, le conseil municipal :

- Décide de retenir la société GARNICA TROYES située à SAINTE-SAVINE 10300 qui a proposé un prix d'acquisition pour les 38 pieds de 2 500 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents visant à la réalisation de cette vente.

Acceptée à l'unanimité

Opposition au transfert de compétence des pouvoirs de police de la publicité extérieure

Le pouvoir de police de la publicité consiste à délivrer les autorisations préalables, à l'installation, la modification des enseignes, et à réceptionner les déclarations préalables de publicité ; à contrôler le respect de la réglementation sur sa commune et à mettre en demeure les contrevenants en cas de non-respect de la réglementation.

La loi prévoit, dans certains cas le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article L.5211-9-2 du CGCT.

Le transfert est automatique notamment lorsque l'EPCI est compétent en matière du PLUi.

Néanmoins, un maire qui souhaite exercer lui-même se pouvoir de police dispose d'un délai de six mois pour s'opposer au transfert et conserver cette compétence. Ainsi, dès lors qu'un ou plusieurs maires se sont opposés au transfert et seulement dans ce cas, le président de l'EPCI peut décider de renoncer au transfert (dans le mois qui suit la fin de délai pendant lequel les maires pouvaient s'opposer).

M. le maire indique qu'il souhaite conserver la compétence des pouvoirs de police en matière de publicité, enseignes et préenseignes, et qu'il s'oppose au transfert automatique de cette compétence au président de l'EPCI.

Opposition acceptée à l'unanimité

Tarifs – FOYER COMMUNAL

Afin d'éviter des erreurs de facturation, il est nécessaire de regrouper tous les tarifs du foyer communal sur une même délibération.

Les tarifs sont donc les suivants :

- 220 € pour les habitants de la commune (pour le week-end),
- 250 € pour les personnes extérieures au village (pour le week-end)
- ½ tarif pour une location d'une journée en semaine (obsèques, réunion...) soit 110 € pour les habitants de la commune et 125 € pour les personnes extérieures à la commune
- 500 € pour les entreprises pour une journée
- Gratuit pour les collectivités
- 20 € pour les associations du village (par location)

Associations extérieures au village :

- 30 € pour une assemblée générale ou une réunion en semaine
- 250 € pour un week-end

Acceptée à l'unanimité

Procès-verbal – réunion de conseil du 17 juillet 2026

Fourrière du Sénonais – adhésion de la commune de SALIGNY

La commune de Saligny a demandé son adhésion à la Fourrière du Sénonais. Le comité syndical a accepté son adhésion, il convient donc aux communes membres d'entériner cette décision.
Acceptée à l'unanimité

Fédération Eaux Puisaye Forterre – adhésion de la commune de Châtel-Censoir

La commune de Châtel-Censoir a demandé son adhésion à la Fédération Eau Puisaye Forterre. Le comité syndical a accepté son adhésion, il convient donc aux communes membres d'entériner cette décision.
Acceptée à l'unanimité

Informations questions diverses

M. le maire indique :

- Que l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), dans un courrier en date du 22 mai dernier, rappelle à la commune qu'elle va devoir, à nouveau en 2027, effectuer le recensement de la population et qu'il sera nécessaire de nommer un coordonnateur et deux agents recenseurs avant la fin de l'année.

L'enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

La coordonnatrice a déjà été désignée en interne afin de pouvoir répondre à l'INSEE sur les documents de préparation et ouvrir l'application OMER (outil de suivi de recensement). Il s'agira de son 7^{ème} recensement. Et M. le maire précise que les deux agents recenseurs de l'année 2022 seraient d'accord pour renouveler leur engagement en 2027.

- Qu'il est envisagé d'installer des panneaux d'informations digitaux sur le territoire communal (mairie + hameaux) et que dans le but de minimiser le coût du projet, la commune a décidé d'établir un dossier complet qui sera présenté aux organismes d'état ou autres pour obtenir des aides.

- Que les dates de la prochaine élection **Présidentielle 2027** ont été annoncées lors du conseil des ministres du 1^{er} juillet 2026. Elles auront lieu les 18 avril et 2 mai 2027 ce qui ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes compte tenu des vacances scolaires. Il demande d'ores et déjà à tous les membres du conseil de prendre bonne note de ces deux dates pour la tenue du bureau de vote.

- Que l'évènement « Ville à Joie » sera renouvelé cette année, la date du 14 octobre 2026 a été retenue. Celui-ci aura lieu un mercredi, jour de marché. Associations et producteurs locaux seront associés à cette manifestation.

- Que les relevés de compteurs d'eau commenceront le 26 août 2026. Les administrés qui le souhaitent pourront envoyer la photo de leur compteur dès le 15 août à la mairie sur l'adresse : mairie.lacellesaintcyr@orange.fr (Le secrétariat accusera réception de chaque envoi).

- Que le chantier participatif annoncé dans le mot du maire de juin dernier commencera après le 15 août avec la rénovation des volets de la mairie (quelques échanges sur la nouvelle couleur à appliquer) et que trois administrés se sont proposés pour aider.

M. DENIS Corentin indique que le tracteur de la commune est en panne et que celui-ci est chez les Ets HUYGEN à Béon. Il précise qu'il s'agit d'une grosse panne liée à un manque d'entretien et que malheureusement l'épareuse a également besoin d'une réparation.

Intervention du public :

- **Mme Françoise DUPUIS** rebondit sur la couleur actuelle des volets et précise que le bleu appliqué était pour un rendu bleu/blanc/rouge sur l'ensemble de la façade.
- **M. Michel BERTHIER** revient sur la vente des peupliers en indiquant qu'il serait souhaitable de prendre contact avec le syndicat Yonne Médian et/ou ONF afin d'obtenir d'éventuelles aides, voir également aussi avec notre délégué GEMAPI.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19 h 20.

Observations	Signatures	
	Secrétaire de séance	M. Philippe JACQUELIN
		